

crois pas qu'aucun gouvernement,—fédéral, provincial ou international,—ait accepté d'assumer la responsabilité de ce déplacement de la structure du fond du lac. C'est une question qui me dépasse totalement.

M. DOUCETT: Je me demande si le fait d'avoir pompé des milliers de tonnes de sable du lac Ontario n'a pas modifié l'état de ce lac et causé une partie de cette érosion. Je l'ignore, car je ne suis pas davantage un expert. Au cours de l'été, on en tire de grandes quantités de sable que l'on transporte en barges et que l'on utilise pour des fins de construction et autres. En tant que profane, je croirais que ce procédé peut modifier la situation générale.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): Vous parlez d'un domaine qui relève du génie et où je ne m'affirme nullement comme autorité. Puis-je demander à M. Patterson, qui fait des études pour notre ministère et qui récemment nous en a fourni une excellente, de bien vouloir nous expliquer en général les changements physiques qui se produisent dans un lac comme le lac Ontario.

M. T. M. PATTERSON (*chef de la Direction des ressources hydrauliques du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales*): Monsieur le président, monsieur le ministre et messieurs les membres du Comité, si je comprends bien la question qui vient d'être posée, il s'agit de savoir si le dragage de grandes quantités de sable au fond du lac peut exercer quelque effet sur les régions environnantes et accentuer l'érosion.

M. DOUCETT: Oui.

M. PATTERSON: La quantité de sable que renferme une étendue d'eau telle que le lac Ontario ou le lac Huron peut sembler très considérable; en réalité elle est infinitésimale. On a dragué et enlevé une grande quantité de sable à la sortie du lac Huron, et l'on a amélioré le chenal de navigation en aval. Ce dragage dans les chenaux de navigation a été fait par les États-Unis, à leurs frais, après consultation avec le Canada. Après avoir étudié les effets possibles de ces opérations, on a construit dans le chenal de la rivière (non dans le chenal de navigation proprement dit, mais dans d'autres parties de la rivière) des ouvrages de protection sous forme de digues situées sous l'eau, afin que l'augmentation du volume d'eau coulant à travers les chenaux de navigation ne fasse pour baisser le niveau du lac Huron. Dans la mesure où l'on a pu le constater après étude, il appert que les effets néfastes qu'auraient pu avoir tout ouvrage exécuté au cours de ces dernières années ont été contrebalancés par la construction de ces digues et par les autres mesures qui ont été adoptées.

Le PRÉSIDENT: Je vous remercie beaucoup, monsieur Patterson. Je crois que nous aurons l'occasion plus tard d'étudier ces problèmes de façon plus approfondie, alors que M. Patterson comparaitra devant le Comité.

M. SIMPSON: A-t-on changé récemment l'acceptation ou la définition de l'expression "eaux navigables"? Je pose cette question parce que, à cause de la mise en valeur de certaines régions dans le nord du pays, notre Comité devrait s'enquérir de la définition ou de l'acceptation de ce terme. Dans ces régions, il existe des cours d'eau dont il nous serait difficile de dire s'ils sont navigables.

M. HAMILTON (*Qu'Appelle*): La seule solution à laquelle je puis songer, c'est de considérer cette question comme un avis. Ainsi nous pourrions préparer pour le Comité un rapport où seraient indiquées l'acceptation antérieure de ce terme et son application à l'avenir. En outre, il existe une responsabilité internationale à l'égard des cours d'eau navigables; nous pourrions également dire ce qui en est dans le même document.

Si M. Simpson pouvait me dire exactement ce qu'il désire savoir, je pourrais peut-être inclure la réponse dans ce rapport.

M. SIMPSON: C'est un sujet assez difficile à expliquer. Ainsi, nous disons tous que la rivière Rouge, qui coule au Manitoba, et que je connais bien, est un cours d'eau navigable. Dans la partie septentrionale de la province, il existe